



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2026 /

Dossier complet le : 08-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017323/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de modernisation de l'Atelier 8 voies et de ses abords au sein du Technicentre Sud Est Européen de Paris-Conflans-Charenton exploité par SNCF Voyageurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNCF VOYAGEURS

Raison sociale

SNCF VOYAGEURS

N° SIRET

51903758408713

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

ARTIAGA

☒ Monsieur

Prénom(s)

JOSE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend plusieurs ensembles : - La modernisation et l'adaptation de l'Atelier 8 Voies Existant pour la maintenance de nouvelles rames (TGV-M), sans modification de la structure du bâtiment ni de la surface enregistrée au titre des ICPE pour la rubrique 2930. Les modifications ne prévoient pas de travaux de gros oeuvre, uniquement la modernisation d'équipements nécessaires à l'accueil des nouvelles rames TGV-M. - La création d'un nouvel Atelier de maintenance (8 Voies Extérieur) comprenant : 2 voies sur fosse, 3 voies sur dalle et 3 voies à quai. Le nouvel atelier de maintenance 8 Voies Extérieur constitue une nouvelle construction neuve. - La démolition du bâtiment Annexe 8 voies actuel puis, au même endroit, la construction d'un bâtiment à vocation sociale (bureaux, vestiaires, salles de réunion) et pour le stockage de pièces en configuration future.

4.2 Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux de la politique nationale de développement du trafic ferroviaire avec un matériel plus écologique, SNCF VOYAGEURS a souhaité s'équiper de nouvelles rames plus performantes : les rames TGV-M. Ces rames diffèrent des rames TGV actuellement en circulation : elles sont un peu plus longues, moins consommatrices en énergie, équipées de matériaux recyclables et ont une capacité supérieure de voyageurs. L'arrivée des rames TGV-M implique le déploiement de nouvelles organisations, de nouvelles technologies et une adaptation des installations existantes du TSEE. À ce stade, une intervention est prévue prochainement, principalement sur la commune de Charenton-le-Pont, objet du présent dossier. Elle correspond à la séquence 3 du projet TSEE 4.0 de modernisation globale du TSEE et permettra à l'horizon 2029 de finaliser ce projet global de modernisation du technicentre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus sur l'Atelier 8 Voies interieur ne seront pas de nature a modifier la structure du batiment existant. Les travaux prévoient un remplacement des équipements actuellement presents a l'interieur de l'atelier pour la maintenance des TGV car ils ne sont pas adaptes pour la maintenance des nouveaux TGV-M. Ainsi, les équipements remplaces seront notamment les catenaires (qui seront desormais escamotables), les voies ferrees, les passerelles pour la maintenance des équipements en toiture des rames et les reseaux electriques. Les travaux prévus pour l'Annexe 8 voies sont les suivants : - une phase de demolition de l'Annexe existante, - la construction d'un nouveau batiment sur 2 etages accueillant : d'une part des zones de stockage (magasins) des pieces de rechange pour l'ensemble de l'atelier 8 voies (interieur et exterieur), d'autre part des zones de bureaux, des vestiaires et un refectoire, - la creation d'une passerelle de liaison entre le batiment Annexe 8 voies et le batiment BIS (Batiment Inter Services) existant et mise en place d'un mur coupe-feu 2H entre le batiment Annexe et l'atelier 8 Voies interieur. Enfin, les travaux prévus pour le nouvel atelier (=Atelier 8 Voies Exterieur) consistent en la construction d'un batiment neuf (type canopee) comprenant les voies de maintenance suivantes : - 2 voies sur fosse, necessitant d'excaver une partie des terres actuellement presentes ; - 3 voies sur dalle ; - 3 voies a quai (non couvertes). Le planning prévoit une periode globale de travaux qui s'etend de juillet 2026 a decembre 2028.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

ans sa phase exploitation, l'activite de l'Atelier 8 Voies Existant restera inchangee (mais volume d'activite plus dense avec la fermeture du Technicentre de Villeneuve-Saint-Georges) : - Acces sous les rames (fosse piscine) : controle des roues, essieux, changements de freins ; - Acces en toiture (passerelles) : entretien et changement des pantographes ; - Depose / repose d'organes avec les ponts roulants (compresseurs, blocs climatisation, rheostats) ; - Operations liees au confort de la rame (WC, sieges, sol, vitres, etc.) ; - Essais de fonctionnement des systemes et sous-systemes. L'Atelier 8 Voies Exterieur cree sera egalement dedie a la maintenance des rames TGV, atelier ouvert mais couvert: - 2 voies sur fosse : maintenance similaire a celle de l'atelier 8 voies actuel - 3 voies sur dalle : operations de confort, essais divers et pelliculage des rames. Pas d'accès en toiture, pas de ponts roulants ; - 3 voies a quai : operations de confort et essais divers. Pas d'accès en toiture, pas de ponts roulants. L'Annexe accueillera le stockage des pieces de rechange pour l'ensemble du 8 voies (interieur et exterieur) ainsi que des zones de bureaux, des vestiaires et un refectoire. Les ateliers assureront la maintenance des rames 24h/24 et 7j/7 comme actuellement. L'ensemble de ces modifications induirait une augmentation des effectifs d'environ 50 salaries supplementaires sur ce secteur geographique du technicentre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation du nouvel atelier de maintenance 8 Voies Exterieur sera classe ICPE 2930 a Enregistrement puisque sa surface sera d'environ 10 500 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
SDP - 8 Voies EXTERIEUR nouvelle construction Environ 10 500 m ² SDP - Demolition batiment Annexe 8 voies existant Environ 670m ² SDP - Construction nouveau batiment Annexe 8 Voies Environ 4000 m ² sur deux etages	(14 000, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 320 Voie : Rue de Charenton

Lieu-dit :

Localité : 320 Rue de Charenton 75012 Paris

Code postal : 75012 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°23'38"E Lat. : 48°50'2"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UGSU du PLU de Paris Zone UX1a du PLUi du Territoire Paris Est Marne & Bois

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	la ZNIEFF la plus proche se situe a environ 275 metres au nord-est de la zone projet. Il s'agit du Bois de Vincennes (ZNIEFF de type II).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet se situe en grande partie sur la commune de Charenton-le-Pont et une faible partie sur la commune de Paris. Ce n'est pas une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un arrete de protection de biotope n'est presente dans un rayon de 5 kilometres autour de la zone projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se situe en grande partie sur la commune de Charenton-le-Pont et une faible partie sur la commune de Paris. Ce n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, aucun parc naturel marin, aucune réserve naturelle (nationale ou regionale), aucune zone de conservation halieutique, aucun parc naturel regional n'est situe a proximite du site d'etude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les communes de Charenton-le-Pont et de Paris sont concernées par le PPBE de la Metropole du Grand Paris 2025-2029, approuvé le 12 décembre 2025. Du fait de la densité urbaine, la zone d'étude se trouve dans une zone déjà impactée par le bruit généré par la présence d'axes routiers et ferroviaires importants. Le technicentre est longe de part et d'autre par des voies ferroviaires existantes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est localisé au sein de plusieurs périmètres de protection de monuments historiques : ancien Château de Bercy (ref. 190783405), ancien Château de Bercy à Charenton-le-Pont (ref. 190783158), bastions n°1 des anciennes fortifications (ref. 1907183180), chais et entrepôts de Bercy (ref. 1907181601) et ancien château de Conflans (ref. 1907183466).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'ayant fait l'objet d'une délimitation n'est recensée dans le site ni à proximité du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Charenton-le-Pont est couverte par le PPRi Marne et Seine approuvé le 12/11/07. La commune de Paris est couverte par le PPRi de Paris révisé et approuvé le 19/04/07.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRT le plus proche de la zone projet est situé à 2 kilomètres au sud. Il s'agit du PPRT EFR France approuvé le 30/04/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun BASOL (sites et sols pollués (potentiellement)) n'est recensé au droit de la zone projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Les communes de Paris et de Charenton-le-Pont sont situées dans une ZRE constituée de la masse d'eau de l'Albien-Neocomien. Tous les prélèvements réalisés en eaux souterraines sont concernés par la réglementation ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche est situé sur la commune de Joinville-le-Pont à environ 4,5 km au Sud-Est du site. La zone projet n'est pas localisée au sein des périmètres de protection rapprochés et éloignés de ce captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 230 m au nord du site d'étude. Il s'agit des "Franges du Bois de Vincennes" inscrit par l'arrêté du 16/12/1980.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a environ 3,75 km de la zone d'etude. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Sites de Seine Saint-Denis".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est celui du Bois de Vincennes, classe depuis le 22/11/1990. Il se situe a environ 195 m a l'est du site d'etude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'exploitation des ateliers de maintenance n'est pas source de consommation en eau (activité sèche). Le projet va uniquement engendrer une consommation supplémentaire en eau potable issue du réseau. Cette augmentation est provoquée par la présence de personnel supplémentaire sur le technicentre (environ 50 personnes supplémentaires sur la zone projet).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun rejet ou prélèvement dans la nappe n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux mis en œuvre dans le cadre du projet vont engendrer l'excavation de terres. Cela est nécessaire à la construction et la mise en place des 2 voies sur fosse prévues dans l'atelier de maintenance projeté (Atelier 8 Voies Extérieur). Les matériaux excavés seront traités dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite aucun apport en matériaux (remblais) pour sa réalisation.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'exploitation des ateliers de maintenance n'est pas source de consommation en eau. Les réseaux existants sont suffisamment dimensionnés afin d'alimenter le personnel supplémentaire en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le Technicentre a sollicité le bureau d'études ECOSPHERE afin de réaliser une actualisation des inventaires faune flore sur la zone du projet et d'évaluer les impacts du projet (Rapport en date du 23/12/2025). Le bureau d'études a conclu que le projet n'avait aucun impact sur la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,75 km de la zone d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Sites de Seine Saint-Denis". En considérant cette distance d'éloignement entre la zone projet et la zone NATURA 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit au Formulaire Standard de Données du site. De plus, il n'y a pas de corridor écologique entre les 2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme aucun de ces espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est recensé dans la zone d'implantation du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Au droit de la zone projet : - La zone projet se trouve dans la zone "scénario faible" du TRI (Territoire Risque Inondation) associé au PPRI de Paris. - La zone projet est soumise à une exposition moyenne sur le risque associé au retrait/gonflement des argiles. - Aucun mouvement de terrain n'est recensé dans un rayon de 2 km.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire. Le projet ne prévoit pas d'émission pouvant générer une pollution atmosphérique. Aucun rejet au milieu naturel n'est envisagé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux, la mise en place du projet sera a l'origine d'un trafic routier supplémentaire caracterise par une circulation poids lourds/engins de chantier. En phase d'exploitation, le projet va generer une source de trafic routier supplémentaire. Les effectifs supplémentaires vont engendrer une augmentation du trafic a proximite et sur le site.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Dans le cadre de la Notice de Respect de l'Environnement SNCF, un ensemble de mesures est defini afin de maitriser les nuisances sonores lors du chantier. En exploitation les activites du 8 voies exterieur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Du fait de la densite urbaine importante et de la presence d'axes de communication routier et ferroviaire a proximite immediate, la zone projet sur le Technicentre est concernee par des nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est detectee au niveau de la zone projet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les aménagements prevus ne sont pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	D'eventuelles vibrations peuvent etre ressenties lors du passage des rames sur les axes ferroviaires mais elles sont inherentes a la nature de l'activite ferroviaire du Technicentre
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Dans le cadre du projet, l'eclairage necessaire a l'exploitation des installations sera mis en place. Les emissions lumineuses supplémentaires restent limitees par rapport a la situation existante.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	la zone projet se situe dans une zone ou la densite urbaine est importante. Le site est donc concerne par les emissions lumineuses liees aux activites environnantes (habitations, activites economiques et industrielles, axes
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet dans l'air n'est prevu avec le projet. La chaufferie existante dans l'Annexe 8voies va etre demantee. En effet, le nouveau batiment Annexe sera raccorde au CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet prévoit ponctuellement des rejets liquides correspondant aux eaux de lavage de l'atelier du 8 voies exterieur. Ce rejet ne sera pas caracterise par la presence de polluants specifiques. Ce lavage est realise
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux industrielles : Les eaux de lavage rejoindront le reseau communal (situe rue Port aux Lions) apres passage dans un deshuileur/debourbeur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux de toiture : les toitures creées seront en partie végétalisées. Les eaux pluviales résiduelles seront collectées pour être raccordées sur le réseau communal situé rue du Port aux Lions. Eaux pluviales de voirie : les eaux pluviales seront collectées, traitées si nécessaires avant d'être raccordées sur le réseau communal situé rue du Port aux Lions. Eaux domestiques : les eaux sanitaires seront collectées puis redirigées sur le réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La nature des déchets générés n'est pas modifiée en phase d'exploitation. La quantité de déchets de type "OM" sera augmentée avec la présence de personnel supplémentaire sur le Technicentre. L'exploitation de l'atelier 8 voies extérieur va générer une nouvelle source de déchets. Les travaux seront à l'origine de déchets qui seront redirigés et traités par des filières adaptées, comme indiqué dans le SOGED encadrant la gestion des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intégration paysagère du projet est prévue. Le cadre réglementaire est fixé par le Plan Local d'Urbanisme des communes de Charenton-le-Pont et de Paris; ainsi que par les règlements des ZAC de Bercy-Charenton et de Charenton-Bercy, et le plan Biodiversité de la ville de Paris. Il n'y aura pas d'incidence vis-à-vis de l'existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les aménagements prévus dans le cadre du projet seront réalisés sur un site ferroviaire existant et déjà exploité pour les activités de maintenance des rames de TGV. La nature des activités est inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis rendus par la MRAE sur les 3 dernières années ont été consultés, pour un rayon de 3 km autour du projet SNCF VOYAGEURS. Seuls 3 projets sont identifiés. Il s'agit de 3 projets de construction d'ensembles immobiliers localisés à plus de 500 m. Compte tenu de la nature de ces 3 projets, le projet SNCF n'est pas susceptible d'avoir des incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'a pas fait l'objet d'évaluation des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)